

Garantie de l'exécution opérationnelle

(1) Dans la mesure où:

- (a)** un responsable de services-système («RSS offrant») n'assure pas lui-même l'exécution opérationnelle de la fourniture de la prestation;
- (b)** un responsable de la réserve hydroélectrique («RRHE») n'assure pas lui-même l'exécution opérationnelle de la mise en réserve et de la fourniture de l'énergie;

mais mandate par la présente dans le cas de la **let. (a)** un autre RSS («RSS responsable de l'exécution opérationnelle») et dans le cas de la **let. (b)** un autre RRHE («RRHE responsable de l'exécution opérationnelle»), il doit transférer tous les droits et devoirs nécessaires à l'exécution opérationnelle à la partie responsable de l'exécution opérationnelle, y compris les droits et obligations correspondants découlant du contrat-cadre.

(2) En signant le présent formulaire,

- (a)** le RSS offrant et le RSS responsable de l'exécution opérationnelle;
- (b)** le RRHE et le RRHE responsable de l'exécution opérationnelle;

confirment vis-à-vis de Swissgrid, que le premier nommé a mandaté le second nommé et lui a transmis les droits et devoirs nécessaires à l'exécution opérationnelle. Ils prennent en outre connaissance du fait que la partie offrante est le seul partenaire contractuel vis-à-vis de Swissgrid et reste donc tenue de respecter tous les droits et devoirs découlant du contrat-cadre concerné.

(3) Le:

- (a)** RSS offrant délègue l'exécution opérationnelle de la fourniture de la prestation issue du:

- ☐ **réglage primaire** ☐ **réglage secondaire** ☐ **réglage tertiaire**
au RSS responsable de l'exécution opérationnelle;

- (b)** RRHE confie l'exécution opérationnelle de la fourniture de la prestation issue de la:

- ☐ **réserve hydroélectrique**
au RRHE responsable de l'exécution opérationnelle;

Participation de centrale partenaire (à remplir uniquement si nécessaire)

Nom de la participation de centrale partenaire	
EIC de la participation de centrale partenaire	

Indications sur le RSS ou le RRHE offrant

Nom de la société	
EIC RSS/RRHE	

Pour les autres indications

- (a) du RSS offrant (coordonnées de l'entreprise, interlocuteur(trice) et coordonnées bancaires), les informations figurant sur le formulaire Points de contact RSS concernant les contrats RSS du RSS offrant;
- (b) du RRHE offrant (coordonnées de l'entreprise, interlocuteur(trice) et coordonnées bancaires), les informations figurant dans l'annexe «Fiche d'informations de contact» du contrat-cadre pour la participation à la réserve hydroélectrique;

sont déterminantes.

Indications concernant le RSS, RRHE responsable de l'exécution opérationnelle

Nom de la société	
EIC RSS/RRHE	

Pour les autres informations:

- (a) du RSS responsable de l'exécution opérationnelle (coordonnées de l'entreprise, interlocuteur(trice) et groupe-bilan associé), les informations figurant sur le formulaire Points de contact RSS concernant les contrats RSS du RSS responsable de l'exécution opérationnelle;
- (b) du RRHE responsable de l'exécution opérationnelle (coordonnées de l'entreprise, interlocuteur(trice) et groupe-bilan associé), les informations figurant dans l'annexe «Fiche d'informations de contact» du contrat-cadre pour la participation à la réserve hydroélectrique du RRHE responsable de l'exécution opérationnelle;

sont déterminantes.

Entreprise ou RRHE offrant

Lieu / date

Nom:
Fonction:

Nom:
Fonction:

Entreprise responsable de l'exécution opérationnelle

Lieu / date

Nom:

Fonction:

Nom:

Fonction: